



Annexe 3

Maison du Parc naturel régional Livradois-Forez

Contribution à la conception de l'exposition dite permanente en 5 points

Premièrement, l'exposition permanente ne sera pas... permanente. Elle occupera les quatre espaces définis par les piliers en béton du mur intérieur, commun avec la salle polyvalente de la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont, lorsque ceux-ci sont laissés libres par les expositions tournantes.

Deuxièmement, le parti pris est de répondre à la question suivante : Qu'est-ce qui justifie le classement « Parc naturel » de ce territoire ?

Troisièmement, la proposition est de traiter la question par l'image.

Afin de vanter les richesses et « merveilles » du territoire, il est proposé :

- de ne présenter qu'une seule photo par espace. Il s'agit d'éviter l'effet patchwork et d'avoir une présentation épurée... Comme dit Jean-Pierre : « Si on remet ça en cause, c'est qu'on a 30 ans de retard » !!!
- de constituer 4 jeux de photos qui pourront être accrochées de manière aléatoire et en alternance. Ceci a pour but de minimiser l'effet « perpétuel » procuré par les panneaux actuels qui sont toujours les mêmes, accrochés à la même place depuis bientôt 20 ans... Évitions ça si possible !

Quatrièmement, le support sur lequel seront reproduites les photos ne sera pas fragile (tissu, bâche, etc... seront privilégiés) et sera facile à manipuler et à stocker.

Cinquièmement, les thèmes des photos pourraient être les suivants :

1/ Les macro paysages (4 photos) : Hautes-Chaumes, Bas-Livradois (« Toscane »), forêts du Haut-Livradois, La Chaise-Dieu

2/ La faune, la flore (4 photos)

3/ Les activités (4 photos) : l'agriculture (la fourme), l'industrie-artisanat (les couteaux), la culture (le festival d'Ambert), un marché (Billom ?)

4/ Les paysages « internes » (4 photos) : la cascade de Chorsin (42), le train (et/ou la voie ferrée), un chemin (+ muret de pierre), un groupe en animation (Mon Voisin Paysan ?)

Une courte légende associée à chaque image permettra de mettre en perspective ce qu'elle illustre avec le classement « Parc naturel régional » dont bénéficie le territoire.